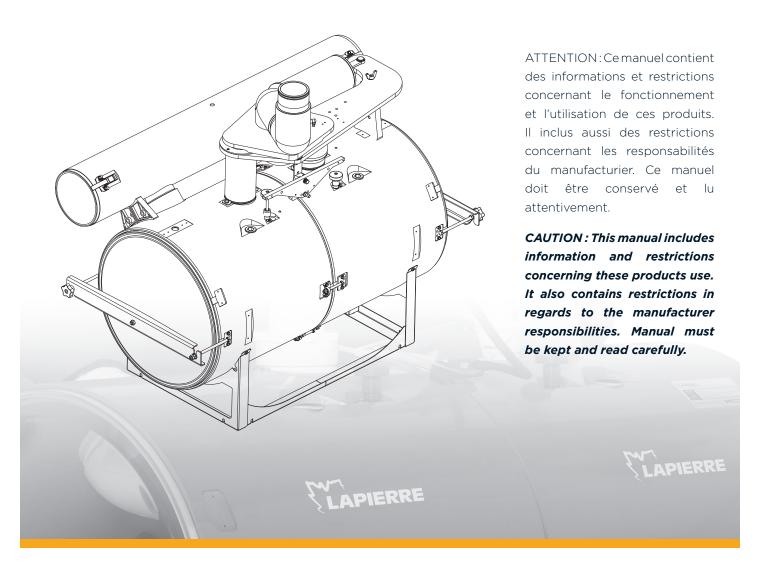


LUBRIFICATION ET ENTRETIEN CARE & MAINTENANCE

Extracteurs mécaniques Mechanical sap extractors



LUBRIFIANTS RECOMMANDÉS | RECOMMENDED LUBRICANTS



HUILE ALIMENTAIRE LAPIERRE

Code: DV492-000030XX

Maintenance annuelle et hebdomadaire. Voir page 3 pour application spécifique.

LAPIERRE FOOD GRADE OIL

Code: DV492-000030XX

Annual & weekly maintenance. See page 8 for specific applications.



GRAISSE ALIMENTAIRE AU SILICONE DOW CORNING

Code: DV490-000001XX

Maintenance annuelle. Voir page 4 pour application spécifique.

FOOD GRADE DOW CORNING SILICONE GREASE

Code: DV490-000001XX

Annual maintenance. See page 9 for specific applications.



SILICONE ALIMENTAIRE EN AÉROSOL

Code: DV491-000284XX

Lubrifiant tout usage. À utiliser durant la saison.

FOOD GRADE SILICONE SPRAY

Code: DV491-000284XX

General purpose lubricant.

Use for quick lube
during the season.



Après utilisation d'un produit de nettoyage ou d'alcool, essuyer les surfaces puis laisser sécher complètement. Assurez-vous qu'il n'y ait plus aucune odeur d'alcool avant de remettre les couverts, afin d'éviter des bris sur l'équipement.

After using a cleaning product or alcohol, wipe down surfaces and allow them to dry completely. Ensure that there is no lingering smell of alcohol before replacing the covers to prevent damage to the equipment.



ATTENTION: Les extracteurs doivent être installés au niveau pour assurer un bon fonctionnement.

CAUTION: The extractors must be installed level to ensure proper operation.

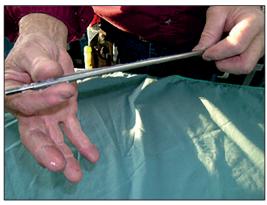


ATTENTION : Ne jamais utiliser d'enduit anti-adhésif pour cuisson, d'huile à moteur, d'huile végétale, de graisse blanche alimentaire.

CAUTION: Never use cooking spray, motor oil, vegetal oil or food grade white grease.

TIGE DE FLOTTE (maintenance annuelle) | FLOAT ROD (annual maintenance)



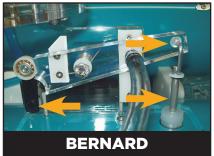




- Enlever le sucre et la corrosion sur la tige avec une laine d'acier ou un tampon à récurer.
- Appliquer l'huile sur la tige de flotte uniformément avec les doigts.
- Essuyer l'excédent avec un chiffon.
- · Remove corrosion or dried sugar from the rod with steel wool or scratch pad.
- Apply lubricant on the rod & spread evenly with fingers.
- · Wipe off excess oil after lubricating.

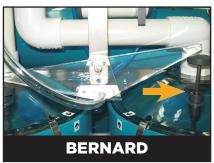
POINTS DE LUBRIFICATION DE CONTRÔLES PNEUMATIQUES (maintenance hebdomadaire) PNEUMATIC CONTROLS LUBRICATION POINTS (weekly maintenance)





- Appliquer quelques gouttes aux endroits indiqués.
- Apply a few drops where indicated.





- Soulever la tige de flotte et appliquer quelques gouttes dans le U-cup.
- Lift-up the rod & apply a few drops in the U-cup.



ATTENTION : Ne jamais utiliser de graisse où l'huile est recommandée.

CAUTION: Never use grease where oil is recommended.

GRAISSE ALIMENTAIRE AU SILICONE DOW CORNING (maintenance annuelle) FOOD GRADE DOW CORNING SILICONE GREASE (annual maintenance)

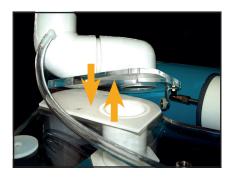
CYLINDRES PNEUMATIQUES LAPIERRE | LAPIERRE PNEUMATIC CYLINDERS

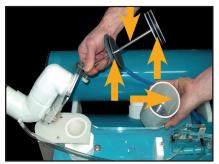




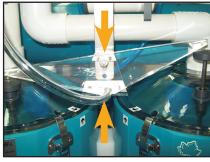
- Retirer le piston du cylindre pneumatique et appliquer une mince couche de graisse uniforme sur tous les O'rings et à l'intérieur du cylindre.
- Take the pneumatic cylinder apart & apply grease evenly with fingers on all the O'rings & inside the cylinder.

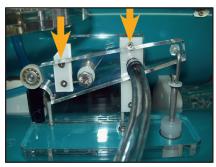
MÉCANISMES DE TYPE GUILLOTINE BERNARD, U-CUPS ET O'RINGS BERNARD GUILLOTINE TYPE MECHANISMS, U-CUPS & O'RINGS





- Retirer le mécanisme guillotine et le cylindre. Appliquer une mince couche de graisse aux endroits indiqués avant de ré-assembler.
- Take apart guillotine mechanism & cylinder, then apply grease where indicated before re-assembling.





- Désassembler le contrôle pneumatique et appliquer une mince couche de graisse aux endroits indiqués avant de ré-assembler.
- Take apart pneumatic control, then apply grease where indicated before re-assembling.

EXTRACTEURS À SÈVE ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRIQUES-MÉCANIQUES FOOD GRADE DOW CORNING SILICONE GREASE (annual maintenance)

POINTS DE LUBRIFICATION DE CONTRÔLES PNEUMATIQUES (maintenance hebdomadaire) PNEUMATIC CONTROLS LUBRICATION POINTS (weekly maintenance)



- Soulever la tige de flotte et appliquer quelques gouttes d'huile Lapierre sur le U-cup.
- Lift-up the rod & apply a few drops of Lapierre oil on the U-cup.



- Retirer la flotte;
- Laver à l'eau tiède ;
- Ne pas lubrifier;
- S'assurer de ré-assembler la flotte dans le même sens qu'auparavant.
 La flotte a un sens d'opération.
 Voir les instructions d'assemblage de la flotte sur l'appareil.
- Take float apart as shown;
- Wash with warm water;
- Do not lubricate;
- Make sure to re-assemble the float like it was before. There is a direction.



- Soulever le mécanisme et appliquer de la vaseline sur la corde.
- Lift-up mechanism & apply vaseline on the rope.



- Soulever la tige de flotte et appliquer quelques gouttes d'huile Lapierre sur la baque.
- Lift-up the rod & apply a few drops of Lapierre oil on the bushing.



RECOMMANDATION: Nous recommandons de nettoyer tous les extracteurs de sève entre chaque coulée afin de maintenir une bonne qualité de sève pendant toute la saison.

RECOMMENDATION: We highly recommend cleaning all sap extractors between every sap runs to maintain a good sap quality during the season.

NOTES	

NOTES	

GARANTIE

CERTIFICAT DE GARANTIE ÉQUIPEMENTS FABRIQUÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE INC.

Produits standards couverts par ce certificat : Évaporateurs, séparateurs à osmose inversée, réservoirs, filtres, presses, raccords en acier inoxydable, extracteurs, sirotières, bains-marie et tout autre produit fabriqué dans les installations des Équipements Lapierre Inc.

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE GARANTIE QUE chaque produit neuf, fabriqué par Les Équipements Lapierre est exempt de défauts de fabrication et de vices de main-d'oeuvre dans des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien, et ce, pendant une période de deux ans. Si un produit s'avère défectueux avant l'échéance de la période de garantie, Les Équipements Lapierre réparera ou remplacera les pièces nécessaires par des pièces neuves équivalent, sans frais de la part du consommateur (pièces et main d'oeuvre comprises). Les pièces défectueuses qui sont remplacées deviennent la propriété des Équipements Lapierre. L'aspect cosmétique des pièces ou des équipements a une garantie de 7 jours seulement à partir de la date de livraison.

La présente garantie ne couvre pas les circonstances suivantes :

- Si le numéro de série du produit a été altéré, modifié ou enlevé.
- Si le produit a été endommagé par un usage jugé abusif ou négligent, par un accident causé par le client ou par une modification non autorisée effectuée par le client.
- Si les dommages sont causés par une variation, une surcharge ou une mauvaise qualité d'alimentation électrique ou une mauvaise connexion à l'électricité.
- Si le client a négligé de suivre les instructions opérationnelles, les directives d'entretien et d'entreposage ou les recommandations d'installation fournies par Les Équipements Lapierre.
- Si les dommages sont causés par des réparations faites par des techniciens non autorisés, par l'utilisation de pièces autres que les pièces Lapierre d'origine ou par l'utilisation de pièces qui n'ont pas été obtenues par l'entremise d'un technicien ou d'un distributeur Lapierre autorisé.
- Si les dommages sont causés par l'utilisation de pièces ou de produits non recommandés qui causent des bris ou une détérioration des équipements (ex. : mauvaise utilisation des produits comme les acides et les produits nettoyants).
- Si les dommages sont causés par l'installation de nos équipements dans un endroit qui n'est pas adapté à son utilisation normale.
- Si les dommages sont causés par des événements hors contrôle des Équipements Lapierre tels que voltage excessif, choc mécanique, dégâts d'eau, catastrophe comme le feu, inondations, tempêtes, tremblements de terre ou toute catastrophe naturelle ou humaine.
- Les frais engagés pour rendre l'appareil accessible pour une réparation et les frais de déplacement.
- Les frais pour les appels de service qui ne concernent pas un mauvais fonctionnement, un défaut de fabrication ou un vice de matériau, ou pour les produits qui ne sont pas utilisés conformément aux instructions fournies.
- Les pertes de revenues causées par la qualité du sirop ou les pertes de production liées à tout problème couvert par cette garantie.
- Les frais pour les appels de service associés au démarrage en début de saison ou fermeture post-saison si non stipulés dans le contrat d'achat.
- Les frais pour les appels de service après deux ans à partir de la date de l'achat.

GARANTIE

Exclusions spécifiques aux évaporateurs si les défauts sont causés par :

- L'utilisation de bois peinturé, de bois traité ou de tout bois contenant des produits chimiques, de la colle ou tout autre agent ajouté dans les évaporateurs ou toute utilisation de tout autre combustible que le bois naturel (pour évaporateurs au bois)
- L'utilisation de tout autre combustible que le mazout no2 (pour évaporateurs à l'huile)

Exclusions spécifiques aux séparateurs à osmose inversée si les défauts sont causés par :

- Si l'osmose inversée est maintenue à une température inférieure au point de congélation.
- Si l'eau laissée dans les pompes ou les caissons gèlent et brisent quoi que ce soit.
- Si autre chose que l'eau d'érable est traitée dans la machine incluant de l'eau ordinaire.
- Si la machine est démarrée ou a fonctionné à sec (sans liquide à l'intérieur).
- Si l'entretien normal n'est pas effectué comme spécifié dans le manuel d'opération des Équipements Lapierre.

Garantie des pièces de rechange et des accessoires

Les pièces ou accessoires neufs vendus à un consommateur non couvert aux termes de la GARANTIE DU DISTRIBUTEUR sont garantis pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat. Cette garantie de pièces et d'accessoires ne s'applique pas aux pièces modifiées, utilisées ou installées sur un équipement pour lequel lesdites pièces n'étaient pas conçues. Les pièces électriques offertes en vente libre ne sont pas couvertes par la garantie. La garantie des pièces de rechange et des accessoires n'inclut pas les frais de transport pour l'échange ni la réparation de pièces. La garantie couvre l'échange ou la réparation de pièces seulement. La main-d'oeuvre pour réinstaller la pièce sur un équipement n'est pas incluse.

Dénégation de responsabilité

Les Équipements Lapierre Inc. ne pourra être tenue responsable des dommages accessoires ou indirects ni des dommages matériels et implicites. Les Équipements Lapierre Inc. ne portera aucune responsabilité à l'égard de la perte directe ou consécutive de temps, production ou bénéfices, des inconvénients, des frais d'acquisition du matériel ou du remplacement de pièces ou d'entreposage en raison de la réclamation de garantie.

Comment bénéficier de cette garantie

Contactez votre représentant Lapierre ou dans le cas échéant nos bureaux directement pour déclarer le défaut et planifier l'intervention nécessaire. Pour toute réclamation, le client doit nécessairement avoir une copie de la facture comme preuve de paiement. Sinon, nous n'accepterons pas la réclamation. Après inspection, l'équipement confirmé défectueux sera réparé ou remplacé si possible par une nouvelle pièce ou sera remis à neuf si nécessaire. L'équipement sera retourné en bon ordre et dans un état comparable à celui qu'il avait quand il a été reçu comme déterminé par Les Équipements Lapierre ou par l'un de ses distributeurs. Après la réparation, la date de fin de la garantie sera toujours la même que la date de fin de garantie initiale.

La présente garantie est donnée uniquement à l'acheteur original de l'équipement et n'est pas transférable. Les caractéristiques et les spécifications décrites ou illustrées peuvent être modifiées sans préavis. Les Équipements Lapierre se réserve le droit de mettre fin à une garantie, et ce, sans préavis si elle a une preuve de mauvaise utilisation d'un équipement.

WARRANTY

WARRANTY CERTIFICATE EQUIPMENT MANUFACTURED BY LAPIERRE EQUIPMENT INC.

Standard products covered by this certificate:

Evaporators, reverse osmosis separators, tanks, filters, presses, stainless steel fittings, extractors, syrup tanks, jacketed tanks, and all other products manufactured in Lapierre Equipment Inc. facilities.

LAPIERRE EQUIPMENT GUARANTEES THAT every new product manufactured by Lapierre Equipment is free of defects in material and workmanship in normal conditions of installation, use, and maintenance for a period of two years. If a product is proven to be defective before the expiry of the warranty period, Lapierre Equipment will repair or replace the necessary parts with new parts or their equivalent, without cost to the customer (parts and labour included). The defective parts that are replaced become the property of Lapierre Equipment. The cosmetic aspect of parts or equipment is only warrantied for 7 days from the date of delivery.

This warranty does not cover the following circumstances:

- If the serial number on the product has been altered, modified, or removed.
- If the product has been damaged by any usage deemed improper or negligent, by an accident caused by the customer, or by an unauthorized modification conducted by the customer.
- If the damages are caused by a variation, a surge, or poor quality of power supply or faulty connection of electricity.
- If the customer neglected to follow the operational instructions, maintenance or storage directions, or installation recommendations provided by Lapierre Equipment.
- If the damages are caused by repairs made by unauthorized technicians, by the use of parts other than the original Lapierre parts, or by the use of parts that were not obtained through an authorized Lapierre technician or distributor.
- If the damages are caused by the use of parts or products that are not recommended resulting in a break or deterioration of the equipment (e.g. improper use of products such as acids or cleaning products).
- If the damages are caused by installing our equipment in a place that is not suitable for its normal use.
- If the damages are caused by events that are out of the control of Lapierre Equipment such as excessive voltage, mechanical shock, water damage, or a catastrophe such as fire, flood, storms, earthquake, or any other natural or human catastrophe.
- The costs incurred to make the device accessible for repair and transportation costs.
- The costs for service calls that do not concern a malfunction, a manufacturing or material defect, or for products that are not used in compliance with the instructions provided.
- Losses of income caused by the quality of the syrup or loss of production related to all problems covered by this warranty.
- The costs for service calls associated with starting up at the beginning of the season or closing up post-season if not stipulated in the purchase agreement.
- The costs for service calls after two years from the date of purchase.

WARRANTY

Specific exclusions for evaporators if the defects are caused by:

- The use of painted wood, treated wood, or any wood containing chemical products, glue, or any other added agent in the evaporators or all use of any fuel other than natural wood (for wood-fired evaporators).
- The use of any fuel other than Number 2 fuel oil (for oil-fired evaporators).

Specific exclusions for reverse osmosis separators if the defects are caused by:

- If the reverse osmosis is maintained at a temperature lower than the freezing point.
- If water left in the pumps or canister freezes and breaks anything.
- If anything other than maple sap is treated in the machine, including ordinary water.
- If the machine is started or operated dry (without liquid inside).
- If normal maintenance is not conducted as specified in the operation manual from Lapierre Equipment. utilisation d'un équipement.

Warranty for replacement parts and accessories

New parts or accessories sold to a customer that are not covered by the terms of the DISTRIBUTOR WARRANTY are guaranteed for a period of one (1) year from the date of purchase. This warranty for parts and accessories does not apply to parts that are modified, used, or installed on equipment for which the parts were not designed. Electrical parts available off-the-shelf are not covered by the warranty. The warranty on replacement parts and accessories does not include the transportation costs for the exchange or repair of the parts. The warranty only covers the exchange or repair of the parts. The labour to reinstall the part on the equipment is not included.

Limitation of liability

Lapierre Equipment Inc. cannot be held responsible for incidental or consequential damages, nor material or constructive damages. Lapierre Equipment Inc. bears no responsibility for any direct or resulting loss of time, production or benefits, inconveniences, costs to acquire material or replace parts or storage due to a warranty claim.

How to qualify for this warranty

Contact your Lapierre representative or our offices directly where appropriate to declare the defect and plan for the necessary intervention. For all claims, the client must necessarily have a copy of the receipt as proof of payment. If not, we will not accept the claim. After inspection, equipment that has been confirmed defective will be repaired or replaced if possible by a new part or will be refurbished if necessary. The equipment will be returned in good order and in a state comparable to the state it was in when it was received as determined by Lapierre Equipment or by one of its distributors. After the repair, the warranty end date will still be the same as the initial warrant end date.

This warranty is only provided to the initial purchaser of the equipment and is not transferable. The features and specifications described or illustrated can be modified without notice. Lapierre Equipment reserves the right to terminate this warranty without notice if it has proof of the improper use of the equipment.



